

SEM de la Citadelle - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, l'Assemblée Communale avait désigné les 9 Conseillers Municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SEM Citadelle, à savoir 6 délégués de la liste Majorité Municipale, 2 délégués de la liste UDF-RPR et 1 délégué de la liste Front National.

M. Michel VIALATTE m'ayant informé, par lettre du 14 décembre écoulé, de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la SEM, il est proposé de désigner en remplacement M. Hervé TABOURNOT, Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.